

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu sommaire

SEANCE du 26 Avril 2021
12 conseillers présents
15 votants

EQUIPEMENT DE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE DEPARTEMENTALE SUR PANNEAU DE RANDONNÉE

La Communauté de communes, dans ses compétences, prend en charge certains chemins de randonnée, et le Département finance la fabrication et la pose de 6 panneaux de signalétique directionnelle. Une convention est donc signée avec Le Département pour formaliser cette démarche.

Délibération adoptée à l'unanimité

ADHESION A L'ASSOCIATION DU BIEL

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'association du Biel et ses statuts. Elle a pour objet de conserver le droit d'utilisation de l'eau provenant de la rivière le Régrimet, indispensable à l'irrigation, l'arrosage, le puisage. De conserver à l'identique le barrage construit sur la rivière le Régrimet nécessaire à l'alimentation en eau du canal (bief) pour les utilisateurs. De conserver le patrimoine barrage et canal (bief) dans le milieu naturel, avec les vannes, déversoirs, rigoles nécessaires pour réguler l'eau par les utilisateurs sur son parcours : desservant les fermes, le moulin, les jardins, les exploitations, les habitants et les terrains.

En tant que riverain du Biel, la commune souhaite adhérer à cette association. Ceci dans l'objectif de restaurer l'ancien lavoir, projet mis en attente depuis de longues années et qui devrait voir le jour avec l'aide de cette association qui en a conservé les vestiges.

Délibération adoptée à l'unanimité

ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE

M le maire fait part au conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître. Il expose que le propriétaire de la parcelle cadastrée ZI 1, d'une contenance de 13 ares 59 est décédé en 1975, il y a plus de 30 ans et qu'une procédure d'acquisition peut être engagée pour que cette parcelle rentre dans le patrimoine de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES

Un propriétaire de parcelles de bois a contacté la commune car il a le projet de vendre ses biens. La propriété concernée se compose de trois parcelles boisées soit :

AH 257 : 18 a 05 - AK 67 : 24 a 50 - AM 161 : 12 a 75

Le prix proposé correspond à 2 765.00 euros auxquels s'ajouteront les frais de transaction engendrés par l'acte notarié.

Délibération adoptée à l'unanimité

DEVIS TERRAIN MULTI SPORTS

Suite à la délibération n° 2021-6 du 12 mars 2021 approuvant le projet de construction d'un terrain multi sports et vu les cinq propositions reçues par les entreprises Transalp, Laquet, Agorespace 300, Groupe SAE et Nérual et après examen de chaque proposition par la commission city stade créée le 30 novembre 2020;

Vu les montants de prestations proposées :

Entreprises	Création d'une enceinte multisport Total HT	Création d'une enceinte multisport Total TTC
Transalp	56 746,34	68 095,61
Laquet	61 872,00	74 246,40
Agorespace	57 189,00	68 626,80
Groupe SAE	37 910,00	45 492,00
Nérual	38 425,00	46 110,00

La proposition de l'entreprise Transalp n'est pas la moins onéreuse mais elle propose du matériel plus sécurisé, une qualité de structure de meilleure qualité, et il est prévu un système de réduction des bruits. Elle rénove le support alors que ces travaux ne sont pas compris dans les propositions des autres entreprises, mais aussi elle fabrique elle-même ses éléments et elle se situe à moins de 50 km de notre commune.

Pour : 14 – Abstention : 1

Questions diverses :

Halle couverte :

L'accord du permis de construire pour la halle couverte est arrivé, nous avons lancé la consultation aux entreprises pour un retour des plis au 7 mai 2021 (estimation des coûts moins de 100 000 €)

Chemins de randonnées :

L'association AGIR ABCD est venue nous présenter son projet de création de 8 boucles de randonnées sur la commune allant de 2 à 9 km. Elle propose un entretien des chemins avec balisage et marquage pour 10 € du km.

Forum des Associations : 4 septembre 2021 à Lens-Lestang

Relais alimentaire de la Galaure :

La commune cotise au relais pour 593 € en 2020 + 0.27 € par habitant. 23 personnes ont été aidées cette année.

Local ancienne poste :

Sous location du bureau non utilisé, revoir le bail avec location solidaire.

Fin de la séance à 20h30

A Lens-Lestang, le 11 mai 2021

François FAURE, maire

